



Election de 7 suppléant(e)s au Conseil communal du 25 avril 2021

Législature 2021 – 2026

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste d'Entente communale, comprenant le nom de sept candidats, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- que sept sièges sont à repourvoir,

PROCLAME ELU

1. **Monsieur Voisard Pablo**, né le 23.08.1970, originaire de Fontenais, domicilié à la rue du They 12
2. **Monsieur Montano Silvano**, né le 25.11.1977, originaire de Yens, domicilié à la route de Sonchaux 4
3. **Monsieur Di Perri Santo Antonio**, né le 28.07.1966, originaire de Montreux, domicilié à la route de Sonchaux 3
4. **Monsieur De Rham Jérôme**, né le 09.10.1964, originaire de Giez, domicilié à la rue du They 4
5. **Monsieur Allais Yann**, né le 29.03.1979, originaire de Genève, domicilié à la rue du They 12
6. **Madame Jordan Francine**, née le 30.12.1961, originaire de Collonges, domiciliée à la rue de l'Ancien-Collège 8
7. **Madame Hery Philia**, née le 07.06.1982, originaire de Fontaines, domiciliée à la route de Sonchaux 2

L'ordre de présentation des candidats est issu d'un tirage au sort effectué par le bureau électoral.

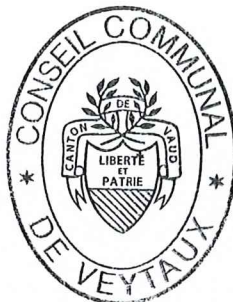
En application de l'article 8 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 octobre 2020, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 25 avril 2021.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau:



P. Ruch



La secrétaire:



A. Puenzieux

Veytaux, le 6 avril 2021